

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente et unième session

Genève, 27 novembre – 1^{er} décembre 2023

**PROJET SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LA LIBÉRATION DU
POTENTIEL DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES NON AGRICOLES POUR
L'AUTONOMISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LA PRÉSERVATION OU
LA RENAISSANCE DES ARTS ET TRADITIONS LOCAUX – PROPOSITION DE
PROJET PRÉSENTÉE PAR L'INDE**

établi par le Secrétariat

1. Par une communication datée du 6 avril 2023, la délégation de l'Inde a soumis au CDIP une proposition de projet portant sur "La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux", pour examen à sa trente et unième session.

2. Les annexes du présent document contiennent ladite proposition, élaborée avec le concours du Secrétariat de l'OMPI.

3. *Le comité est invité à examiner les annexes ci-jointes.*

[Les annexes suivent]

1. Présentation du projet
1.1. Cote du projet
DA_01_04_11_34_35_37_1
1.2. Intitulé du projet
La propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux
1.3. Recommandations du Plan d'action pour le développement
<p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 11</i> : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir au besoin le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, conformément au mandat de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 34</i> : Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.</p> <p><i>Recommandation n° 35</i> : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p> <p><i>Recommandation n° 37</i> : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p>
1.4. Durée du projet
36 mois
1.5. Budget du projet
Le budget total du projet s'élève à 575 300 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
2. Description du projet
<p>Une indication géographique est un signe utilisé pour indiquer qu'un produit a une origine géographique spécifique et possède une certaine réputation ou des qualités dues à ce lieu d'origine.</p> <p>La protection d'une indication géographique garantit une concurrence loyale pour les producteurs, fournit aux consommateurs des informations fiables sur le lieu de production ou les caractéristiques spécifiques d'un produit, et aide les régions à attirer les touristes. La protection qu'offrent les indications géographiques permet de préserver les produits</p>

traditionnels de qualité et le savoir-faire, ainsi que les emplois qui y sont associés. La protection des indications géographiques est particulièrement importante pour les producteurs régionaux, car la valeur générée est souvent la principale source de revenus de la population locale.

Les indications géographiques sont largement reconnues et exploitées pour les produits agricoles et les denrées alimentaires du fait de leur lien inhérent avec la terre. Toutefois, les mêmes racines géographiques et le même savoir-faire local s'appliquent également aux produits non agricoles, y compris l'artisanat et les produits manufacturés. Le produit qui en résulte est défini non seulement par les matières premières propres à son origine géographique, mais aussi par les compétences locales et les méthodes de production traditionnelles.

Ce projet a pour objectif d'étudier l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales en Inde et dans d'autres pays sélectionnés selon les critères de sélection ci-dessous. De plus, afin de combler le manque d'informations rencontré par les parties prenantes intéressées dans les secteurs public et privé, le projet va permettre de recenser les pratiques recommandées et les enseignements tirés de la création et de la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux. En outre, des études de cas seront réalisées sur la valorisation, la protection, la promotion et la préservation des indications géographiques pour les produits non agricoles.

Le projet sera mené en collaboration avec les parties prenantes intéressées aux niveaux national et local afin de comprendre et d'exploiter le potentiel des indications géographiques non agricoles dans la promotion du développement durable local et l'autonomisation des communautés locales. Un premier atelier sera organisé pour faciliter l'élaboration d'une méthodologie pour cette étude et pour encourager l'échange de connaissances et la collaboration entre les différentes parties prenantes. Une fois l'étude achevée, une conférence sera organisée pour présenter les résultats et en débattre.

Le projet va permettre d'étudier la situation en Inde et dans trois autres pays pilotes au maximum, chacun situé dans une région différente, afin de mieux comprendre comment les indications géographiques non agricoles sont protégées dans chacun de ces pays.

Les résultats de l'étude pourront être utilisés ultérieurement pour aider quatre pays pilotes, dont l'Inde, à faire évoluer la situation en ce qui concerne les indications géographiques, à les protéger et à les commercialiser aux fins de l'autonomisation des communautés locales et de la préservation ou de la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas.

2.1. Concept du projet

Le projet proposé couvrira l'élaboration d'une étude visant à déterminer l'impact multifactoriel de la protection des produits non agricoles sur la base d'études de cas sélectionnées, et à recenser les pratiques recommandées, les exemples de réussite, les défis et les opportunités associés aux indications géographiques non agricoles, pour examen par les décideurs politiques et les parties prenantes intéressées.

2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet

Le projet a pour **objectif** global de mieux comprendre l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, en vue de développer et de mettre en œuvre un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles.

Plus précisément, les **résultats** visés par le projet consistent à :

- i. sensibiliser les parties prenantes intéressées dans le monde entier, dans les secteurs public et privé, à l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas; et
- ii. échanger des informations et collaborer entre les pays pour stimuler la croissance globale.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

Réalisation n° 1 : Élaboration d'une méthodologie pour entreprendre une étude sur l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux.

Réalisation n° 2 : Réalisation d'études de cas sur l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas, dans certains pays sélectionnés.

Réalisation n° 3 : Recensement des pratiques recommandées et des enseignements tirés, des opportunités et des défis associés à la création et à la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.

Réalisation n° 4 : Présentation et diffusion des résultats de l'étude et des pratiques recommandées recensées aux fins de la mise en œuvre efficace des systèmes de qualité relatifs aux indications géographiques non agricoles.

2.3. Stratégie de mise en œuvre du projet

Ce projet permettra

- i. d'élaborer une méthodologie pour l'évaluation de l'impact multifactoriel de l'utilisation des indications géographiques pour les produits non agricoles par les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux;
- ii. de réaliser des études de cas dans certains pays sélectionnés sur la base de la politique élaborée pour la valorisation, la protection, la promotion et la préservation des indications géographiques pour les produits non agricoles; et
- iii. de recenser les pratiques recommandées et les enseignements tirés, les opportunités et les défis associés à la création et à la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.

Le projet proposé atteindra ses objectifs moyennant les réalisations suivantes :

Réalisation n° 1 : Élaboration d'une méthodologie pour la réalisation d'une étude sur l'impact multifactoriel de l'utilisation des indications géographiques pour les produits non agricoles par les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux.

Activités :

- a. évaluer les ressources et les informations disponibles concernant la création et la mise en œuvre d'un écosystème pour la protection et l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles; et
- b. organiser un atelier avec les chercheurs et les parties prenantes intéressées afin d'élaborer une méthodologie pour étudier l'impact des indications géographiques

non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas.

Réalisation n° 2 : Réalisation d'études de cas sur l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas, dans certains pays sélectionnés.

Activités :

- a. élaborer 12 études de cas (trois par pays pilote) afin de documenter des exemples de la manière dont les indications géographiques non agricoles ont contribué au développement des communautés locales et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas; et
- b. organiser quatre ateliers (un par pays pilote) avec les parties prenantes intéressées des secteurs public et privé afin de recenser les pratiques recommandées, les opportunités et les défis sur la base d'études de cas pour leur propre pays ou région.

Réalisation n° 3 : Recensement des pratiques recommandées et des enseignements tirés, des opportunités et des défis associés à la création et à la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.

Activité :

- a. une étude globale sera réalisée, comprenant les pratiques recommandées et les enseignements tirés de la création et de la mise en œuvre d'un écosystème favorable à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.

Réalisation n° 4 : Présentation et diffusion des résultats de l'étude et des pratiques recommandées recensées aux fins de la mise en œuvre efficace des systèmes de qualité relatifs aux indications géographiques non agricoles.

Activités :

- a. une conférence sera organisée pour diffuser les connaissances recueillies auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes. La conférence fournira des conseils pratiques pour mettre en œuvre efficacement la protection des indications géographiques non agricoles. Les possibilités de mise en réseau créées favoriseront les relations et faciliteront la collaboration future entre les pays participants; et
- b. du matériel promotionnel sera élaboré pour les indications géographiques non agricoles qui ont fait l'objet d'études de cas dans le cadre de l'activité a de la réalisation n° 2.

2.4. Indicateurs du projet

<u>Objectif du projet :</u>	<u>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif :</u>
Mieux comprendre l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, en vue de créer et de mettre en œuvre un écosystème efficace propice à la protection et à l'utilisation	- Au moins trois communautés dans chacun des pays sélectionnés utilisent les réalisations du projet.

<p>commerciale des indications géographiques non agricoles.</p>	
<p><u>Résultats du projet :</u> Meilleure connaissance par les parties prenantes intéressées dans le monde entier, dans les secteurs public et privé, de l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas.</p>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> - Au moins 60% des participants aux activités du projet ont indiqué qu'ils étaient mieux informés.</p>
<p>Échange d'informations et collaboration entre les parties prenantes intéressées pour stimuler la croissance globale.</p>	<p>- Au moins 100 participants ont participé à des échanges d'informations et à des collaborations au cours du projet.</p>
<p><u>Résultats du projet :</u> élaboration d'une méthodologie pour entreprendre une étude sur l'impact multifactoriel des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux.</p>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u> - Rapport contenant une méthodologie validée par les parties prenantes et les pairs.</p>
<p>Réalisation d'études de cas sur l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, selon le cas, dans certains pays sélectionnés.</p>	<p>- Douze études de cas au maximum documentant des exemples de la manière dont des initiatives en matière d'indications géographiques non agricoles ont contribué au développement des communautés locales et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.</p>
<p>Recensement des pratiques recommandées et des enseignements tirés, des opportunités et des défis associés à la création et à la mise en œuvre d'un écosystème propice à la protection et à l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles et des systèmes de qualité connexes, ainsi qu'à la valorisation et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux.</p>	<p>- Étude globale contenant les pratiques recommandées et les enseignements tirés, validée par les parties prenantes et les pairs.</p>
<p>Présentation et diffusion des résultats de l'étude et des pratiques recommandées recensées aux fins de la mise en œuvre efficace des systèmes de qualité relatifs aux indications géographiques non agricoles.</p>	<p>- Nombre et type de participants aux ateliers, conférences et autres événements de diffusion organisés dans le cadre du projet. - Nombre de parties prenantes touchées par l'étude et les études de cas.</p>

2.5. Stratégie de pérennisation

Afin de pérenniser les résultats du projet, tous les supports mis au point dans le cadre de ce projet seront mis à disposition sur un site Web créé par l'OMPI et facile d'accès.

Afin de maintenir l'élan donné par les résultats du projet, les participants seront encouragés à créer et à maintenir une page Web spécifique ou un microsite au sein de leurs pages Web officielles, dans le cadre d'un plan de communication et de promotion.

Il sera procédé à des mises à jour de la stratégie de pérennisation durant la mise en œuvre du projet.

2.6. Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Pour sélectionner les autres pays pilotes, le Secrétariat prendra en considération :

1. la diversité régionale : afin de renforcer la probabilité d'une reproduction du projet dans d'autres pays, la sélection tiendra compte de la diversité géographique au niveau régional et du niveau de développement.
2. la disponibilité des données : les pays bénéficiaires doivent être considérés du point de vue de la disponibilité des données existantes.
3. l'existence d'indications géographiques non agricoles et d'un nombre suffisant de communautés locales (individus, entrepreneurs et entreprises) est nécessaire à la faisabilité de toute étude qualitative ou quantitative. L'accès à des données économiques complémentaires est également un critère essentiel pour la sélection d'un pays;
4. le cadre juridique : existence d'un cadre juridique pour la protection des indications géographiques non agricoles et preuve de l'utilisation de cette protection par la communauté locale.
5. la disponibilité de compétences locales : l'évaluation tiendra également compte de la nécessité de recruter et de la disponibilité de compétences locales dans chaque cas.
6. l'engagement à long terme : soutien et engagement politique en faveur du développement de la communauté locale. Les pays bénéficiaires doivent être prêts à consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du projet et à sa viabilité.
7. le rapport coût-efficacité : toute économie en termes d'administration du projet, de profil du consultant et de déplacement sera également prise en considération.

Il sera tenu compte de ces critères lors de l'examen des demandes de participation. Les États membres intéressés doivent remplir le modèle de présentation des demandes, figurant à l'annexe II du présent document.

2.7. Entité organisationnelle de mise en œuvre

Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles;

Département de l'économie et de l'analyse de données, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation

2.8. Liens vers d'autres entités organisationnelles

Secteur du développement régional et national, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation

2.9. Liens vers d'autres projets du Plan d'action pour le développement

Projet du Plan d'action pour le développement intitulé *Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* ([document CDIP/21/12 REV.](#))

Projet du Plan d'action pour le développement intitulé *Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique* ([CDIP/24/9](#))

Projet du Plan d'action pour le développement intitulé *Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement* ([CDIP/27/7](#))

2.10. Contribution aux résultats escomptés dans le programme et le budget de l'OMPI

Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025

1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.

4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.

2.11. Risque et atténuation

Risque n° 1 : Participation limitée des parties prenantes au cours du projet.

Mesure d'atténuation n° 1 : Un plan complet de mobilisation des parties prenantes impliquant les communautés locales, le monde universitaire, le gouvernement et l'industrie sera élaboré.

Risque n° 2 : Disponibilité et qualité des données insuffisantes.

Mesure d'atténuation n° 2 : Différentes méthodologies de recherche seront utilisées pour garantir la collecte de suffisamment de données précises, tant au niveau primaire que secondaire. Une participation et une collaboration cohérentes avec les experts et les institutions locales seront assurées afin d'accéder à des informations contextuelles, pertinentes et fiables.

Risque n° 3 : Limites technologiques potentielles dans des régions spécifiques.

Mesure d'atténuation n° 3 : Compte tenu des différents niveaux d'accessibilité dus à la situation géographique et à la topographie, des technologies de communication et des méthodes de réunion appropriées seront adoptées pour permettre une certaine souplesse dans la participation des communautés locales et des parties prenantes.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	Trimestres											
	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Activités préalables à la mise en œuvre ¹ : – Sélection des pays bénéficiaires – Désignation des coordonnateurs nationaux – Engagement d'un boursier												
Évaluation des ressources et des informations disponibles concernant la création et la mise en œuvre d'un écosystème pour la protection et l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles	x	x	x									
Atelier avec les chercheurs et les parties prenantes intéressées afin d'élaborer une méthodologie pour étudier l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux				x								
Études de cas documentant des				x	x							

¹ La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées, c'est-à-dire : i) tous les pays participants auront été sélectionnés, ii) des coordonnateurs auront été désignés dans chacun d'eux, iii) l'équipe de mise en œuvre du projet aura été mise sur pied.

4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

<i>(en francs suisses)</i>	Année 1		Année 2		Année 3		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Résultats attendus du projet							
Coordination du projet	-	77 100	-	77 100	-	77 100	231 300
Évaluation des ressources et des informations disponibles concernant la création et la mise en œuvre d'un écosystème pour la protection et l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles	-	10 000	-	-	-	-	10 000
Atelier avec les chercheurs et les parties prenantes intéressées afin d'élaborer une méthodologie pour étudier l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux	-	39 000	-	-	-	-	39 000
Études de cas documentant des exemples de la manière dont des initiatives en matière d'indications géographiques non agricoles ont contribué au développement des communautés locales et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux	-	-	-	60 000	-	-	60 000
Ateliers avec les parties prenantes intéressées des secteurs public et privé afin de recenser les pratiques recommandées, les opportunités et les défis sur la base d'études de cas pour leur propre pays ou région	-	-	-	42 000	-	-	42 000
Étude globale	-	-	-	33 000	-	33 000	66 000
Conférence pour diffuser les connaissances recueillies auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes	-	-	-	-	-	66 000	66 000
Matériel promotionnel pour les indications géographiques non agricoles	-	-	-	-	-	34 000	34 000
Évaluation du projet	-	-	-	-	-	15 000	15 000
Manifestation parallèle en marge de la session du CDIP	-	-	-	-	-	12 000	12 000
Total	-	126 100	-	212 100	-	237 100	575 300

5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					Total
	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Résultats attendus du projet									
Coordination du projet	-	-	-	-	-	-	231 300	-	231 300
Évaluation des ressources et des informations disponibles concernant la création et la mise en œuvre d'un écosystème pour la protection et l'utilisation commerciale des indications géographiques non agricoles	-	-	-	-	-	10 000	-	-	10 000
Atelier avec les chercheurs et les parties prenantes intéressées afin d'élaborer une méthodologie pour étudier l'impact des indications géographiques non agricoles sur les communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux	20 000	14 000	-	3 000	-	-	-	2 000	39 000
Études de cas documentant des exemples de la manière dont des initiatives en matière d'indications géographiques non agricoles ont contribué au développement des communautés locales et à la préservation ou à la renaissance des arts et traditions locaux	-	-	-	-	6 000	54 000	-	-	60 000
Ateliers avec les parties prenantes intéressées des secteurs public et privé afin de recenser les pratiques recommandées, les opportunités et les défis sur la base d'études de cas pour leur propre pays ou région	-	-	-	12 000	-	30 000	-	-	42 000
Étude globale	-	-	-	-	6 000	60 000	-	-	66 000
Conférence pour diffuser les connaissances recueillies auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes	20 000	35 000	-	5 000	-	-	-	6 000	66 000
Matériel promotionnel pour les indications géographiques non agricoles	-	-	-	-	10 000	4 000	-	20 000	34 000
Évaluation du projet	-	-	-	-	-	-	-	15 000	15 000

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					Total
	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Résultats attendus du projet									
Manifestation parallèle en marge de la session du CDIP	-	-	-	12 000	-	-	-	-	12 000
Total	40 000	49 000	-	32 000	22 000	158 000	231 300	43 000	575 300

[L'annexe II suit]

6. DEMANDE DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE

MODÈLE DE SOUMISSION DES DEMANDES DE PARTICIPATION EN TANT QUE PAYS PILOTE/BÉNÉFICIAIRE	
Critères de sélection	Brève description
1. Coordonnateur national	Désignation, par le pays présentant la demande, d'une personne (avec indication de l'organisme auquel elle appartient et de la fonction qu'elle occupe), qui agira en qualité de représentant national pendant toute la durée du projet et fera office de représentant institutionnel du pays.
2. Institutions participantes potentielles	<p>Le pays présentant la demande doit indiquer quel est l'organe ou institution national(e) chargé(e) des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données d'enregistrement du service de propriété intellectuelle et notamment les données relatives aux indications géographiques (en cas de pluralité d'institutions, veuillez toutes les indiquer) - données économiques et statistiques : (en cas de pluralité d'institutions, veuillez toutes les indiquer) <ul style="list-style-type: none"> o données de l'enquête sectorielle o données de l'enquête sur l'innovation o données de l'enquête sur l'emploi o autres données économiques pertinentes <p>Veuillez indiquer les liens vers le site Web de l'institution et le nom de la personne chargée des questions techniques, si possible.</p>
3. Institutions nationales de recherche partenaire(s)	Référence à au moins un service, une organisation ou un groupe de recherche dans le système universitaire qui pourrait bénéficier de l'étude sur la propriété intellectuelle et notamment sur les indications géographiques. Typiquement, un établissement universitaire effectuant des recherches dans le domaine de l'économie de l'innovation ou de la propriété intellectuelle.
4. Exemple de données	Un échantillon de données sur l'enregistrement des actifs de propriété intellectuelle au format actuel. Des échantillons de données statistiques et économiques supplémentaires sont encouragés.
5. Manifestation d'intérêt	Le pays demandeur doit confirmer que les organismes de propriété intellectuelle et les organismes de statistique du pays demandeur sont intéressés par une participation au projet.
6. Engagement	Le pays demandeur doit confirmer qu'il s'engage à consacrer les ressources et le soutien logistique nécessaires à la mise en œuvre efficace du projet et à sa durabilité.
7. Commentaires	Le pays demandeur peut fournir toute autre information.

[Fin des annexes et du document]